

FICHE POSTE A PROFIL

Enseignant au Centre Educatif Fermé

Textes :

- **Convention justice / éducation nationale du 8 décembre 2011.**
- **Note de service n° 2005-048 du 04-04-2005.**

Contexte d'exercice :

Le candidat doit être détenteur du CAPASH ou CAPSAIS (CAEI) option F ou D, du 2 CA-SH option F ou D. L'enseignant assure sa mission sous l'autorité conjointe du directeur de l'établissement dans le cadre du projet éducatif de l'établissement et de l'IEN ASH.

Il s'agit d'apporter une réponse en termes d'enseignement à des niveaux différenciés (préparation du DNB, certificat de formation générale) pour des jeunes de moins de 16 ans placés en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis avec mise à l'épreuve ou d'une libération conditionnelle.

L'organisation hebdomadaire d'enseignement est de 21 heures plus 3 heures de réunions d'équipe.

Le centre éducatif fermé est situé à St Germain Lespinasse.

Le poste est incompatible avec l'exercice des fonctions à temps partiel.

Spécificités de la mission :

- Répondre à un double objectif de socialisation et de rescolarisation.
- Réaliser un bilan des acquis scolaires et professionnels, et construire un projet pédagogique personnalisé.
- Aménager en partenariat avec des établissements d'enseignement et avec les services d'information et d'orientation, un parcours individualisé de formation offrant de réelles chances de retour dans les dispositifs de droit commun.
- Participer au projet du CEF dans le cadre d'activités s'inscrivant dans sa mission éducative.
- Assurer la liaison pédagogique et administrative avec les familles et les établissements d'origine des jeunes lors de leur retour.
- Etre capable d'élaborer un projet pédagogique en partenariat.

Compétences spécifiques :

- Etre capable de s'inscrire dans une équipe pluri catégorielle.
- Connaître les référentiels du programme des collèges, du socle commun de connaissances et de compétences et de culture.
- Connaître les pratiques pédagogiques de prise en compte de la diversité des acquis.
- Connaître les outils et les démarches pédagogiques élaborés dans le cadre de l'enseignement et des apprentissages en direction d'un public spécifique.
- Connaître la psychologie des adolescents et des comportements difficiles : aptitude à la gestion de conflits, à la gestion de l'hétérogénéité.
- Posséder des qualités relationnelles et une aptitude à la médiation.
- Etre capable d'écoute, d'adaptation et de communiquer avec des partenaires.

Critères d'appréciation des candidatures :

Lors de l'entretien, le candidat devra justifier d'une expérience pédagogique professionnelle auprès de mineurs en difficultés sociales ou scolaires ou d'une expérience dans des établissements difficiles. A partir de cette expérience, il montrera sa capacité à proposer, à organiser et à innover dans le dispositif.

Modalités de sélection et commission

La commission est composée de deux membres au moins. La composition ci-après est donnée à titre indicatif : l'inspecteur de l'éducation nationale ASH, un conseiller pédagogique ASH, le directeur du CEF et un représentant de la PJJ.

Cette commission émet un classement au regard des connaissances didactiques et pédagogiques, au regard de la capacité d'écoute et d'analyse et enfin en fonction du parcours et du retour sur l'expérience que le candidat aura su manifester.

Ce classement est présenté en CAPD. L'inspecteur d'académie arrête l'affectation. La personne retenue obtient le poste à titre provisoire, par délégation. Son poste initial lui sera conservé pendant un an. A l'issue, une nouvelle commission statuera sur sa titularisation sur le poste.